



Assemblée

Distr. limitée
6 juin 2003
Français
Original: anglais

Neuvième session
Kingston (Jamaïque)
28 juillet-8 août 2003

Élection aux fins de pourvoir un siège vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions énoncées à la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée est invitée à prendre acte de la démission de M. Narinder Singh (Inde), membre de la Commission des finances, prenant effet en mai 2003. M. Singh a été élu membre de la Commission des finances le 10 juillet 2001 pour un mandat de cinq ans (ISBA/8/A/5, par. 6).
2. Au paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il est stipulé qu'en cas de décès, d'empêchement ou de démission d'un membre de la Commission des finances avant l'expiration de son mandat, l'Assemblée élit pour achever le terme du mandat un membre appartenant à la même région géographique ou au même groupe d'États.
3. Conformément aux dispositions de la section 9 de l'Accord, la Commission des finances est composée de 15 membres ayant les qualifications voulues en matière financière. Les membres de la Commission sont élus par l'Assemblée.
4. Dans une note verbale datée du 22 mai 2003, la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le secrétariat de l'Autorité de la candidature de M. Gandhi, Conseiller juridique de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, pour pourvoir le siège vacant à la Commission des finances. On trouvera la notice biographique de M. Gandhi en annexe au présent document¹.

¹ La notice biographique de M. Gandhi est reproduite telle qu'elle a été reçue, dans la langue dans laquelle elle a été présentée.



Annexe

Curriculum vitae

Dr. M. Gandhi

